

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### DELIBERATION

## **BUREAU EXECUTIF DU 29 MARS 2023**

**Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars 2023 à 12:00, le Bureau Exécutif du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

#### MEMBRES PRESENTS :

Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE,  
Aurélien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Claude BRUN,  
Marie FERNANDEZ.

#### MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT, Isabelle MASSEBEUF, Christophe MATHON,  
Franck FERROUSSIER, Virginie BONNET-FERRAND, Jérôme LEBRAT,  
Franck SOULIGNAC.

**Pouvoir : 1**

**Secrétaire de séance : Philippe INARD**

**EN EXERCICE : 18      PRESENTS : 10 (11 voix) VOTANTS : 10**

**Quorum : 10**

## Le Bureau Exécutif

- Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi opéré par l'article 8-2 des statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ;
- Vu les statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ;

Considérant que l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, applicable au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique par renvoi opéré par l'article 8-2 de ses statuts, fait obligation au Bureau exécutif de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Décide à l'unanimité des voix de :

**- ARTICLE 1 :** DÉSIGNER Philippe INARD secrétaire de séance.

**Le secrétaire de séance**

**Le Président**

**Didier-Claude BLANC**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.*

*Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.*

Sens des votes

Pour	<b>Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Max TOURVIEILHE, Jacques LADEGAILLERIE, Aurélien FERLAY, Christel FALCONE, Christian REY, Philippe INARD, Claude BRUN, Marie FERNANDEZ.</b>
Contre	
Abstention	